

La Ferté-Bernard

## RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

A la demande du bénéficiaire

Commune de LA FERTE-BERNARD

DP07213225Z0056	
Date de dépôt	05/05/2025
Accepté	Tacitement le 05/06/2025
Demandeur	Monsieur LACLAU Morgan 1 rue Joliot Curie 72400 LA FERTE-BERNARD
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante : transformation du garage en pièce habitable, remplacement des menuiseries en PVC blanc avec VR, ajout d'un châssis de toit et réalisation d'une ITE
Terrain	BP-0159 1 rue Joliot Curie 72400 LA FERTE-BERNARD

Monsieur,

**Vous bénéficiez d'une autorisation d'urbanisme tacite dont vous avez demandé le retrait.**

Le retrait par l'administration est possible dans les 3 mois suivant la décision si elle est illégale et à la demande du bénéficiaire<sup>1</sup>.

Votre demande de retrait a été adressée à la mairie par mail en date du 5 mars 2026.

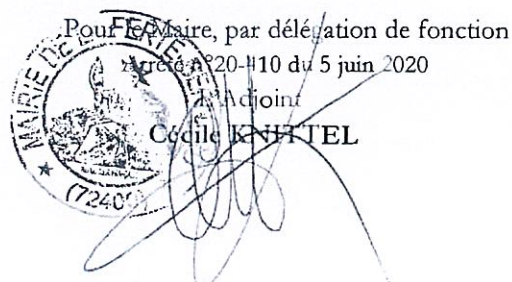
En conséquence, les éventuelles taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) générées par cette autorisation n'auront pas à être acquittées. Une copie de ce courrier est transmise aux services de l'Etat chargé de la fiscalité et du contrôle de légalité.

**Ce retrait signifie que votre autorisation est réputée n'avoir jamais existée.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Ferté-Bernard, le 11 mars 2026

Pour le Maire, par délégation de fonction  
Arrêté N°20-110 du 5 juin 2020  
Cécile KENTTEL



<sup>1</sup> L424-5 du code de l'urbanisme

Attiché le 10 AVR. 2026